

Maizières-lès-Metz, le 31 août 2017

Gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée C4 de type EASYVEC C4 Microwatt et Microwatt+

A l'attention de Mr CHAFFOIS,

Monsieur,

Suite à votre demande, je vous confirme que les caissons de type EASYVEC C4 Microwatt et Microwatt+ répondent aux exigences de l'article GH A 4 de l' Arrêté du 30 décembre 2011 relatif aux immeubles à usage d'habitation.

En effet, lors de l'essai EFR-17-002208, le caisson de ventilation mécanique contrôlée de type EASYVECC4 MICROWATT et MICROWATT + a fonctionné à un débit de 1880m³/h pendant une durée de 120 minutes sous une température minimale de 200°C.

Le descriptif de la gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée C4 de type EASYVEC C4 Microwatt et Microwatt+ figure dans le procès verbal EFR-17-002208.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.



Mathieu FENUCCI
Directeur Technique "Désenfumage"